

## **Prothèses dentaires et traitements d'orthopédie dento-faciale hors panier de soins CMU C pouvant faire l'objet d'une alternative thérapeutique**

En principe, seules les prestations fixées par arrêté sont prises en charge par la CMU-C.

Néanmoins, deux types d'actes peuvent faire l'objet d'une alternative thérapeutique. C'est par exemple le cas si vous souhaitez vous faire poser une couronne céramo-métallique sur une molaire alors que la CMU-C ne prend en charge qu'une couronne métallique. Dans ce cas, la CMU-C offre une prise en charge à hauteur du montant prévu pour une couronne métallique, le supplément reste à votre charge.

Dans cette situation, avant de commencer le traitement, votre chirurgien-dentiste doit vous remettre un devis descriptif avec une information claire sur le montant restant à votre charge.

Acte ou traitement	Code CCAM	Code de transposition	Cotation Chirurgien-dentiste	Cotation Médecin stomatologue	Tarif de responsabilité	Régime obligatoire (70%)	Part complémentaire CMU-C (30%)	Forfait CMU-C en sus du tarif de responsabilité	Prix maximum de prise en charge
Couronne céramo-métallique sur 2e prémolaire ou molaire	HBLD036	FPC41	SPR50	PRO50	107,50 €	75,25 €	32,25 €	142,50 €	250,00 €
Multi attaches en céramique	ODF	FPO54	TO90	ORT90	193,50 €	193,50 €	0,00 €	270,50 €	464,00 €